

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Commission permanente du 7 mars 2016

### Décision n° CP-2016-0789

commune (s): Lyon

objet : Etudes de stationnement sur la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement de la

procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléquée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification

et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

#### Commission permanente du 7 mars 2016

### Décision n° CP-2016-0789

commune (s): Lyon

objet : Etudes de stationnement sur la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon exerce ses compétences en matière de politique de stationnement pour les parcs en ouvrage concédés, les aires de stationnement, mais aussi pour des normes de stationnement du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Elle veille également à la bonne articulation des politiques de stationnement locales menées par les communes avec la politique de déplacement de l'agglomération définie dans le plan de déplacements urbains (PDU).

L'objectif de ce marché est de fournir à la Métropole des données sur les usages du stationnement et de l'assister dans la conception et la mise en œuvre de sa politique de stationnement.

Le contenu de la mission serait le suivant :

- études de stationnement : expertise des données sectorielles sur le stationnement et proposition de plans de gestion du stationnement (réalisation et analyse d'enquêtes de stationnement : occupation, rotation, temps de recherche, relevés de l'offre, etc.),
- assistance, conseil et expertise auprès de la Métropole dans l'élaboration de sa stratégie de stationnement : éléments prospectifs, définition et mise en œuvre de sa politique de stationnement (réalisation de benchmarking, veille technique et juridique, aide à la définition des normes de stationnement PLU-H, conception de grilles tarifaires, modalités de gestion des aires de stationnement, etc.).

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations seront mises en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux études de stationnement sur la Métropole de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC et maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour la durée ferme du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

#### DECIDE

- 1° Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché de prestations pour des études de stationnement sur la Métropole de Lyon pour une durée de 4 ans.
- 2° Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'une procédure adaptée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.
- 3° Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.
- **4° Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour des études de stationnement sur la Métropole et tous les actes y afférents, pour un montant minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.
- 5° La dépense à payer sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal exercices 2016 et suivants compte 617 fonction 820 opération n° 0P08O2876.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.